

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
valant procès-verbal
(cf. décision du Conseil d'Etat n°277087 du 05 décembre 2007)
Séance du 12 Mai 2022

DATE DE LA CONVOCATION	6 mai 2022
DATE D'AFFICHAGE	6 mai 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	15
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	8
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	7
- AYANT DONNÉ POUVOIR	6
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	1

Le 12 Mai à Dix Neuf Heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Dominique LAUDRÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (8) : M. COLLOMBON Éric, Mme COSTA Maud, M. JOUSSELME Fabien, M. LAUDRÉ Dominique, M. MARTIN Bruno, M. MAUREL Guy, M. RISOUL Jean Marc, M. WADIER Hervé.

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (7) :

- **AYANT DONNÉ POUVOIR (6) :**
 - o M. ALARIO Patrick ayant donné pouvoir à M. LAUDRÉ Dominique,
 - o Mme BOURDILLON VRAIN Emmanuelle ayant donné pouvoir à M. RISOUL Jean Marc,
 - o Mme BRIAND Christine ayant donné pouvoir à M. WADIER Hervé,
 - o M. CALLUT Stéphane ayant donné pouvoir à M. JOUSSELME Fabien,
 - o M. GUEYDON Marc ayant donné pouvoir à M. MAUREL Guy,
 - o Mme ORSINI GILLIARD Margaux ayant donné pouvoir à M. COLLOMBON Éric
- **N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR (1) :** Mme DISDIER Cécile

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. RISOUL Jean Marc désigné secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h00.
Le compte rendu valant procès-verbal de la séance du 8 avril 2022 n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

Quorum au cours de la séance	Présents	Nombre de votants
<u>Délibérations N° 2022-043 à N° 2022-051</u>	8	14

1. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE

En application de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises du 9 avril 2022 au 12 mai 2022 :

Numéro	Objet	Entreprise	Montant TTC
2022-02	Maîtrise d'œuvre pour le confortement et l'entretien des murs de soutènement de la route d'Escreins	Confluence - 01150 Saint-Vulbas	28 308.00 Euros
2022-03	Aménagement de la retenue de Peynier et du captage du vallon - mesures compensatoires - Suivi hydrologique et hydrobiologique du torrent du vallon et des zones humides	ICEA - 05200 CROTS	67 392.00 Euros
	Aménagement de la retenue de Peynier et du captage du vallon - mesures compensatoires - travaux de revégétalisation avec des semences locales	ALPES Azur Environnement - 04180 VILLENEUVE	16 384.86 Euros

2. URBANISME - FONCIER- IMMOBILIER

N°2022- 043 Règlement des pâturages communaux

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve le nouveau règlement des pâturages sur les terrains communaux de Vars ;
- Et autorise Monsieur le Maire à le signer.

N°2022- 044 Convention pluriannuelle de pâturage pour le pacage des ovins

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle de pâturage pour le pacage des ovins avec le Groupement Pastoral l'Oulette, représenté par son Président M. Jean-Yves GAILLAN.

N°2022-045 Convention pluriannuelle de pâturage pour le pacage des caprins. Avenant n°1

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve l'exposé de Monsieur le Maire,
- Et l'Autorise à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de pâturage pour le pacage des caprins avec le GAEC La Chèvrerie de la Font-Sainte, représenté par Elodie LUKENDA et Emilie CHARVOLEN, domicilié à Vars Saint-Marcellin (05560).

N°2022-046 Convention pluriannuelle de pâturage pour le pacage des bovins. Groupement Pastoral de Peyrolles. Avenant n°1

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve l'exposé de Monsieur le Maire,
- Et l'Autorise à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de pâturage pour le pacage des bovins avec le Groupement Pastoral de Peyrolles, représenté par son Président M. Christian MARCELLIN.

N°2022- 047 Demande de domiciliation de l'association GP DE CHAGNON à l'adresse de la Mairie

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Emet un avis défavorable à la demande de domiciliation à l'adresse de la Mairie de Vars de l'association « GP DE CHAGNON ».

3. DELEGATION DE SERVICES PUBLICS- MARCHES PUBLICS- TRAVAUX

N°2022- 048 Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve l'exposé de Monsieur le Maire,
- Et Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDIS pour vérification technique des Points d'Eau Incendie (PEI) dans les conditions exposées ci-dessus.

N°2022- 049 Travaux de Réhabilitation (Rénovation-Extension) de la piscine communale

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour les travaux de Réhabilitation (Rénovation-Extension) de la piscine communale - LOT N°16, avec l'entreprise Largier Technologie, sis 07800 Vals les Bains, pour un montant de 202 544.98 €HT ;
- Dit que la dépense sera imputée au budget principal - Section Investissement - Opération N°155 ;
- Décide de déclarer le LOT N°5 sans suite pour cause d'infructuosité, et de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables sans modification substantielle des conditions initiales du marché.

4. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

N°2022-050 Enfouissement BT Allées Jeanlin et Briata postes CHAGNE et DOM MEDI

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Accepte l'estimatif émis par le SyME05,
- Demande à Monsieur le Maire de le prévoir au budget 2022,
- Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction des études réalisées permettant l'établissement d'une nouvelle délibération donnant pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention financière,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la poursuite du projet.

5. FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

N°2022-051 Règlement Intérieur pour l'utilisation du court de tennis de Ste Marie

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve le règlement intérieur du court de tennis de Ste Marie qui sera affiché aux abords du terrain concerné ;
- Autorise Monsieur le Maire à le signer ;

6. QUESTIONS DIVERSES

- Convention précaire et révocable pour l'activité « Indiana Forest » à Vars - Les Claux : M. le Maire présente au conseil municipal un projet de convention avec revalorisation du loyer. Le conseil municipal approuve cette proposition. La validation définitive de la convention sera proposée à un prochain conseil municipal.

7. QUESTIONS RETIREES DE L'ORDRE DU JOUR

- Convention pluriannuelle de pâturage pour le pacage des bovins. Groupement Pastoral Bovin de Vars. Avenant n°1

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Le Maire**, clôt la séance du conseil municipal à 22h45.

Le Maire,

Dominique LAUDRÉ

